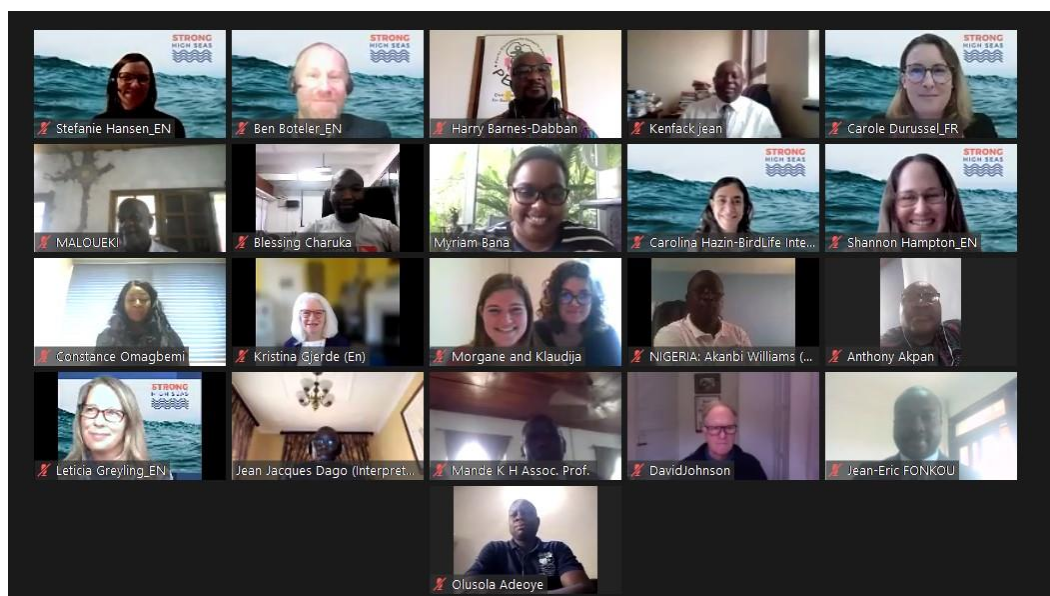


Le rôle des efforts de coopération régionale pour la haute mer de l'Atlantique du Sud-Est

Atelier de dialogue organisé par le projet STRONG High Seas et son partenaire régional, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan

16-17 novembre 2021



Participants à l'atelier © Projet STRONG High Seas, 2021

L'ordre du jour de l'atelier figure en annexe 1.

Les présentations de l'atelier [peuvent être consultées ici](#).

Pour de plus amples informations sur le projet STRONG High Seas, veuillez consulter le site: <https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/> ou contacter: stronghighseas@iass-potsdam.de.

Table des matières

Résumé de l'atelier	3
Messages clés.....	3
Perspectives et prochaines étapes	4
Résumé des présentations et des discussions.....	5
Bienvenue sur.....	5
Session 1 : Mise à jour des activités en cours et des négociations BBNJ	5
Session 2 : Mise à jour de la région de l'Atlantique Sud-Est.....	8
Session 3 : Travaux du projet STRONG High Seas et autres recherches en cours	10
Session 4 : Session interactive sur le rôle de la coopération régionale pour les ABNJ.....	16
Synthèse de l'atelier et perspectives	19
Annexe 1 : Ordre du jour de l'atelier	20
Annexe 2 : Participants	24
Annexe 3 : Liste sélectionnée de séminaires en ligne et de rapports scientifiques publiés à ce jour dans le cadre du projet STRONG High Seas	26

Résumé de l'atelier

Le projet [STRONG High Seas](#) ('Strengthening Regional Ocean Governance for the High Seas') et son partenaire régional le [Secrétariat de la Convention d'Abidjan](#) ont co-organisé le quatrième atelier de dialogue intitulé "Le rôle des efforts de coopération régionale pour la haute mer de l'Atlantique du Sud-Est" qui s'est déroulé en ligne les 16 et 17 novembre 2021. Cet atelier faisait partie d'une série d'ateliers organisés dans le cadre du projet STRONG High Seas dans la région de l'Atlantique du Sud-Est afin de réunir les parties prenantes pour discuter de l'état et des défis de la gouvernance mondiale et régionale des océans, ainsi que pour favoriser les échanges et créer de nouveaux réseaux. L'atelier a réuni une cinquantaine de participants issus des États membres de la Convention d'Abidjan ainsi que d'organisations mondiales et régionales, d'institutions scientifiques, du monde universitaire et de la société civile.

Messages clés

- L'**atelier de dialogue a offert un espace** aux États membres de la Convention d'Abidjan, au Secrétariat de la Convention d'Abidjan, aux organisations sectorielles, aux universités et à la société civile **pour présenter leur travail et discuter des aspects critiques relatifs aux zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN)**, en particulier pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans ces zones. Les participants à l'atelier ont souligné **l'importance d'organiser ces ateliers de dialogue** dans la région de l'Atlantique du Sud-Est.
- De nombreuses dispositions clés du projet d'accord actuellement négocié sous l'égide des Nations unies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (accord BZAJN) sont encore entre parenthèses et des négociations supplémentaires sont nécessaires pour finaliser l'accord et s'assurer qu'il est ambitieux et solide. Bien que la pandémie du COVID-19 ait entraîné un retard dans les négociations sur la BZAJN, **les États et les parties prenantes, y compris dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, ont toujours la possibilité de participer aux négociations sur la BZAJN**. La prochaine conférence intergouvernementale (CIG 4) est provisoirement prévue du 7 au 18 mars 2022.
- Les participants à l'atelier ont souligné la **nécessité pour les États africains et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est d'intensifier leurs efforts** concernant les négociations en cours sur la BZAJN et les questions liées aux ZAJN, y compris les considérations relatives à la mise en œuvre future de l'accord sur la BZAJN. Pour ce faire, la **sensibilisation et l'engagement politique sont essentiels** dans tous les domaines de la société.
- Les participants ont **souligné le rôle actuel et potentiel de la Convention d'Abidjan** et de son Secrétariat en tant que **principal rassembleur d'États** et pour la **coordination des efforts dans la région de l'Atlantique du Sud-Est**.
- Il est également nécessaire que des initiatives, telles que le projet STRONG High Seas, continuent à **soutenir les efforts de renforcement des capacités dans la région de l'Atlantique du Sud-Est et contribuent à améliorer la participation et le rôle des États membres de la Convention d'Abidjan dans les négociations sur la BZAJN** et, plus généralement, **sur les questions relatives aux ZAJN**.

- Les mesures de conservation, telles que les outils de gestion par zone (OGZ), sont appropriées pour une utilisation dans les ZAJN et pourraient être soutenues par d'autres outils, tels que la planification de l'espace marin (MSP). Toutefois, le **renforcement des capacités, la volonté politique et l'intérêt des parties prenantes pour assurer le respect des réglementations légales**, par exemple par l'utilisation d'outils de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS), **doivent être améliorés** pour garantir leur mise en œuvre complète et contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN.
- Les participants ont également souligné que **la coopération régionale a un rôle important à jouer pour soutenir et étayer les efforts de conservation dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale**, notamment en établissant des stratégies et des objectifs régionaux communs, en assurant l'échange de connaissances et d'informations, en créant des plateformes régionales de négociation et de résolution des conflits et en s'attaquant aux problèmes transfrontaliers, tels que la pêche ou la pollution.
- Les participants à l'atelier ont **reconnu les progrès du projet STRONG High Seas** et ont **souligné l'opportunité importante pour les États et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est** de participer au projet et à ses activités prévues au-delà de cet atelier de dialogue.

Perspectives et prochaines étapes

Cet atelier de dialogue était le quatrième d'une série organisée dans la région de l'Atlantique du Sud-Est dans le cadre du projet STRONG High Seas, un projet financé par l'Initiative internationale allemande pour le climat (IKI). Le cinquième atelier de dialogue du projet STRONG High Seas est prévu pour mars 2022.

Jusqu'à la fin du projet en mai 2022, le projet prévoit de publier un rapport contenant des propositions de mesures de conservation concrètes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN ainsi qu'un rapport sur le rôle et l'importance de la gestion intégrée des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN. D'autres publications sont prévues, notamment un rapport évaluant les besoins en matière de capacité à mettre en œuvre des mesures de conservation et à assurer une gestion intégrée dans les ZAJN, ainsi qu'un rapport fournissant des réflexions sur le rôle de l'engagement et de la participation des parties prenantes dans le projet STRONG High Seas.

La participation des parties prenantes continuera d'être encouragée dans le cadre du projet en renforçant les liens entre les régions du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est, ainsi qu'avec d'autres régions marines pertinentes. À cette fin, des réunions interrégionales interactives seront organisées d'ici mars 2022. En outre, d'autres webinaires et ateliers de renforcement des capacités seront organisés fin 2021/début 2022. Les États membres de la Convention d'Abidjan et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est sont invités à participer activement au projet, en contribuant et en examinant les documents techniques et les évaluations scientifiques, en participant aux réunions d'experts, aux ateliers de dialogue, aux ateliers de renforcement des capacités ainsi qu'aux autres événements du projet organisés pendant les négociations sur la BZAJN à New York. Vous trouverez de plus amples informations sur les négociations sur la BZAJN et leur pertinence pour la région sur le [site web de la](#)

[Convention d'Abidjan consacré à la haute mer](#). Vous trouverez également des informations sur le projet STRONG High Seas sur le [site web du projet](#) ainsi que sur [Facebook](#) et [Twitter](#).

Résumé des présentations et des discussions

Bienvenue

M. Ben Boteler, co-directeur du projet STRONG High Seas et basé à l'[Institute for Advanced Sustainability Studies \(IASS\)](#), a souhaité la bienvenue aux participants au nom du projet et a exprimé l'espoir que le projet STRONG High Seas en général et cet atelier en particulier puissent faire des avancées collectives vers la conservation marine. Il a souligné les nombreuses initiatives régionales et mondiales en cours en matière de gouvernance des océans, notamment les négociations en cours sur la BZAJN, dont la quatrième et peut-être dernière session est prévue pour mars 2022, et a insisté sur l'importance pour les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est de participer activement à ces discussions. Il a souligné que les principaux objectifs de l'atelier étaient de discuter avec les participants de l'état actuel des négociations sur la BZAJN, de fournir un cadre aux États membres de la Convention d'Abidjan et aux autres parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est pour échanger sur les retours d'expériences et les meilleures pratiques en matière de gouvernance régionale des océans, ainsi que de présenter et de discuter des résultats scientifiques du projet STRONG High Seas et des études prévues.

Session 1: Mise à jour des activités en cours et des négociations sur la BZAJN

Mise à jour des activités du projet STRONG High Seas concernant la région de l'Atlantique du Sud-Est et les négociations sur la BZAJN

M. Ben Boteler (IASS) a présenté l'importance des zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) et les négociations en cours sur la BZAJN. L'océan couvre 71% de la planète, dont 46% sont des ZAJN. Les ZAJN sont légalement divisées en deux parties: la haute mer et la Zone. La haute mer est définie par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) comme la colonne d'eau située au-delà des limites de la juridiction nationale, tandis que la Zone est définie comme les fonds marins, le plancher océanique et son sous-sol situés au-delà des limites de la juridiction nationale. Les ZAJN regorgent de vie marine et fournissent d'importants services écosystémiques, qui sont de plus en plus menacés. Les pressions exercées par les activités humaines ne se limitent pas aux zones côtières mais s'étendent aux ZAJN. La planète entière est connectée, sous l'effet des courants océaniques et de la migration des animaux, et par conséquent, les activités menées dans les zones côtières ont un impact sur les ZAJN et vice versa. La conservation efficace et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN contribueront à la santé des océans et au bien-être global des générations actuelles et futures.

Le projet STRONG High Seas réalise des évaluations scientifiques transdisciplinaires afin de fournir aux décideurs, tant dans les régions cibles (l'Atlantique du Sud-Est et le Pacifique du Sud-Est) qu'au niveau mondial, une meilleure connaissance et compréhension de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Au niveau régional, les décideurs bénéficient d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension des lacunes, des défis et des opportunités du cadre juridique et de gouvernance; de l'état actuel de la biodiversité marine dans les ZAJN, ainsi que des principales pressions et menaces qui pèsent sur elle; des liens entre la biodiversité marine dans les ZAJN et le bien-être humain; ainsi que des options possibles pour la gestion des activités

humaines ayant un impact sur la biodiversité marine dans les ZAJN et la mise en œuvre, le suivi et l'application de ces approches de gestion.

Les régions de l'Atlantique du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Est sont toutes deux caractérisées par d'importants courants océaniques contribuant à une productivité marine élevée. Par l'intermédiaire d'organisations régionales, les États de ces régions ont reconnu la nécessité de renforcer la gouvernance des océans à ce niveau pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, y compris dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. En collaboration avec les parties prenantes des deux régions cibles, le projet STRONG High Seas élaborera et proposera des mesures ciblées pour soutenir le développement coordonné d'approches intégrées et écosystémiques pour la gouvernance des océans dans les ZAJN.

Une liste des webinaires et des études scientifiques publiés à ce jour dans le cadre du projet STRONG High Seas figure à l'annexe 2.

Mise à jour sur les négociations sur la BZAJN & autres processus politiques mondiaux

M. Jean Kenfack (ministère de l'Environnement, Cameroun) a donné un aperçu de l'état actuel des négociations sur la BZAJN, y compris le projet de texte du traité, qui sera, une fois adopté, le troisième accord d'application de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Les négociations sur la BZAJN ont officiellement débuté en septembre 2018 à la suite d'une résolution de 2017 de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) visant à lancer les négociations en vue d'un accord sur la BZAJN. La session finale de la Conférence intergouvernementale (CIG 4) pour négocier cet accord est prévue en mars 2022. Des discussions intersessions ont eu lieu en ligne depuis septembre 2020. On ne sait pas encore si les États seront en mesure de finaliser les négociations lors de la prochaine session de la CIG, de sorte que d'autres sessions pourraient être nécessaires.

Les négociations en cours ont pour but de disposer d'un instrument juridique contraignant dans le cadre de la CNUDM pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un processus continu de gouvernance mondiale intégrée des océans. Les Nations unies ont entamé dans les années 1960 des travaux qui ont abouti à l'adoption de la CNUDM. Sur la base d'une résolution de l'ONU de 2004, l'Assemblée générale des Nations unies a créé un groupe de travail chargé d'identifier les sujets qui seraient négociés dans le cadre de l'accord sur la BZAJN. Les groupes de travail étaient composés d'un grand nombre de pays et ont conduit à la création du comité préparatoire qui a travaillé en 2016-2017 sur les éléments du texte à négocier.

Ces éléments convenus constituent ce que l'on appelle communément le "Package Deal": Les outils de gestion par zone (OGZ), y compris les aires marines protégées (AMP); l'évaluation de l'impact environnemental (EIE); les ressources génétiques marines (RGM), y compris les questions d'accès et de partage des bénéfices; le renforcement des capacités et le transfert de technologie marine (CB&TT), ainsi que les dispositions générales et les arrangements institutionnels.

À l'aube de la quatrième session de négociations, il reste encore de nombreuses questions ouvertes sur le texte de l'accord qui doivent être résolues avant qu'un accord entre les États

puisse être conclu. Si l'on considère l'ensemble des océans, y compris les eaux nationales, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale sont déjà partiellement prises en compte dans le cadre des conventions sur les mers régionales (CMR) et des accords sectoriels. Il est donc difficile de formuler un accord juridiquement contraignant au niveau international, car le nouvel accord sur les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale ne doit pas saper l'autorité juridique des accords multilatéraux existants qui s'appliquent également à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

Il est convenu que les OGZ, y compris les AMP, doivent être fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, l'approche de précaution et l'approche écosystémique. En ce qui concerne le processus d'OGZ, il n'est pas clair si seuls les États parties à l'accord BZAJN soumettront des propositions ou si d'autres parties prenantes peuvent être impliquées. Il n'existe actuellement aucune disposition sur les mesures de conservation provisoires ou d'urgence. Le projet de texte actuel prévoit la création d'une conférence des parties (CdP), mais la portée de son mandat n'est pas encore totalement définie. Il n'existe, par exemple, aucune disposition dans le projet de texte actuel de l'accord qui habilite la CdP à adopter des mesures lorsque d'autres organisations compétentes ne le font pas.

Les évaluations d'impact environnemental (EIE) sont également un outil important pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN, car elles permettent d'identifier les activités qui auront un impact sur la biodiversité marine et peuvent contribuer à l'identification des mesures de conservation ou de gestion. Mais l'accord sur la BZAJN devrait également viser les impacts cumulatifs, c'est-à-dire les impacts créés par les pressions exercées par de multiples activités humaines. Les évaluations environnementales stratégiques (EES), qui adoptent une approche plus globale en évaluant de multiples projets dans une zone, peuvent être utiles pour créer une compréhension plus complète des impacts potentiels sur la biodiversité marine dans les ZAJN.

En ce qui concerne les ressources génétiques marines (RGM), une question qui reste ouverte est de savoir quel type de ressources doit être inclus - doit-il s'agir uniquement de ce qui a été collecté dans l'océan, ou doit-on inclure les ressources qui ont déjà fait l'objet de recherches? Les pays qui disposent d'une technologie avancée en matière de RGM sont réservés quant au partage des connaissances ou des recherches sur les RGM. Une autre question en suspens est de savoir si l'accord BZAJN prendra en compte les RGM qui seront exploitées à l'avenir (après la signature de l'accord BZAJN) ou celles qui ont déjà été collectées, c'est-à-dire de manière rétroactive. Les États africains considèrent les RGM comme le "patrimoine commun de l'humanité" - un principe juridique qui signifie que toutes les RGM et les avantages socio-économiques qu'elles créent devraient appartenir à tous les États. Cela implique qu'il doit y avoir un mécanisme pour partager et distribuer les bénéfices créés par les RGM à tous les États. À ce jour, il s'agit d'un point d'achoppement dans les négociations sur la BZAJN, et il n'y a pas de solution claire quant à la forme que devrait prendre ce mécanisme.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et le transfert de technologie, cela est déjà inclus dans la CNUDM, mais cela n'est pas vraiment pris en compte en raison des questions de propriété intellectuelle. Pour certains pays, comme les États africains, il y a parfois un manque de connaissances ou de capacités pour participer activement aux négociations sur la BZAJN ou

aux discussions entourant ces questions. Cet élément du paquet est donc très pertinent pour ces États, qui souhaitent s'assurer que l'accord BZAJN les aide à s'engager davantage dans ces questions. La question de savoir si le renforcement des capacités et le transfert de technologie sont obligatoires ou volontaires est un point de friction dans les discussions. Une partie du problème réside dans le fait que les États ne veulent pas créer de charges supplémentaires pour le secteur privé, pour lesquelles ils devraient s'associer. Les pays qui s'engagent déjà dans la recherche et les activités en haute mer peuvent aider d'autres pays à participer, mais de nombreux pays n'ont pas la capacité de le faire par eux-mêmes, et leurs connaissances scientifiques restent donc limitées. Dans cette optique, les États africains ont également demandé la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les aider à participer aux futures discussions sur la BZAJN.

Il est également nécessaire d'accroître la coordination et la collaboration si l'on veut atteindre les objectifs de l'accord sur la BZAJN. Cela inclut des considérations telles que la création d'un organisme de coordination pour superviser ce qui se passe, par exemple, au niveau régional. Des outils tels que la planification de l'espace marin (MSP, pour son acronyme en anglais), ou d'autres, pourraient soutenir un organe de coordination au niveau mondial. Cependant, parmi les États, il y a encore beaucoup de désaccords sur la façon dont un tel organisme devrait être structuré et sur les pouvoirs qui devraient lui être conférés.

De nombreuses dispositions clés du projet d'accord sur la BZAJN sont encore entre parenthèses et des négociations supplémentaires sont nécessaires pour finaliser l'accord et s'assurer qu'il est ambitieux et solide. Bien que la pandémie de COVID-19 ait entraîné un retard dans les négociations de l'accord sur la BZAJN, les États et les autres parties prenantes, y compris dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, ont toujours la possibilité de s'impliquer.

Discussion

- Si l'on considère les trois sessions de la CIG qui ont eu lieu, on constate des progrès, mais les désaccords au niveau sectoriel sont toujours là et il reste beaucoup à faire. Il est nécessaire de trouver un consensus au sein des États partageant les mêmes idées (par exemple, l'Afrique).
- Avec l'élaboration de ce nouvel accord sur la BZAJN juridiquement contraignant et la question de ne pas saper les accords existants, il y a peut-être une opportunité de capitaliser ce qui est déjà disponible et de rendre l'accord sur la BZAJN plus robuste.
- Il existe déjà de nombreuses règles et réglementations dans le cadre de la CNUDM, mais elles n'ont pas permis de protéger et de conserver de manière exhaustive la biodiversité marine dans les ZAJN, en particulier dans la colonne d'eau. La totalité de la colonne d'eau n'est pas couverte par les réglementations existantes, de même que la fonctionnalité de l'océan à absorber le carbone, etc. Il ne s'agit donc pas d'ignorer les réglementations existantes, mais de combler les lacunes de ce qui n'a pas été couvert par la CNUDM.

Session 2 : Mise à jour de la région de l'Atlantique du Sud-Est

Discussion avec les États et les parties prenantes sur les activités en cours et à venir dans la région de l'Atlantique du Sud-Est

Cette session interactive a permis aux participants de donner leur avis sur deux questions spécifiques.

Question 1: Quelles sont les nouvelles activités que vous ou votre organisation, ministère, département, etc., avez entreprises au cours de l'année dernière en matière de conservation et d'utilisation durable du milieu marin, y compris dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale?

Réponses des participants:

- Publication d'un article sur la polycentricité - sur la façon dont les organisations coopèrent entre elles, du niveau mondial au niveau local. On suppose souvent que les organisations s'entendent toutes, mais une coopération cohérente ne va pas de soi. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour rassembler les gens et résoudre les conflits, les déséquilibres de pouvoir et l'asymétrie (par exemple, nord-sud, sectorielle, etc.). Tous ont intérêt à ce que les océans soient sains, productifs et résilients - il devrait donc être possible de trouver des moyens de s'aligner. Il faudra y travailler après la signature de l'accord sur la BZAJN.
- La Convention d'Abidjan aide les parties contractantes à créer des AMP. Quelques pays (Gabon, Sénégal), qui ont de l'expérience en la matière, ainsi que des pays comme la Côte d'Ivoire qui n'avaient pas d'AMP, ont travaillé ensemble et cette coopération a conduit à la création de la première AMP en Côte d'Ivoire qui a été déclarée en 2021. Il y a maintenant un travail pour créer un réseau de cinq AMP en Côte d'Ivoire ainsi que pour créer plus d'AMP dans d'autres pays, par exemple, au Liberia et au Ghana. La région étudie également la possibilité d'établir des AMP transfrontalières.

Discussion:

- Q: Les acteurs non étatiques ont-ils un rôle à jouer dans le développement des AMP et comment les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent-elles s'impliquer dans le travail du Secrétariat de la Convention d'Abidjan, y compris en faisant mieux connaître les activités du Secrétariat (par exemple en concevant un projet au Nigeria pour identifier les endroits où des AMP sont nécessaires)? Comment les acteurs non étatiques peuvent-ils s'engager avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan sur ce sujet et promouvoir le travail qui se fait ainsi que gagner en visibilité?
 - R: Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan a pour mandat de travailler par l'intermédiaire des ministères des gouvernements, mais il peut également collaborer avec des ONG par l'intermédiaire du ministère. Par exemple, en Côte d'Ivoire, une ONG a été sélectionnée pour mettre en œuvre un projet de protection des mangroves. Grâce à cette approche, le Secrétariat essaie de collaborer avec le plus grand nombre possible d'ONG. Pour l'établissement des AMP en Côte d'Ivoire, le Secrétariat travaille avec les ONG sur la mise en place d'un réseau de surveillance des AMP. Les ONG sont souvent reconnues comme étant plus présentes (impact sur le terrain) dans le pays que le gouvernement.
- Q: Il y a souvent une barrière linguistique pour travailler avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan - comment gère-t-il ces différences pour que tout le monde puisse s'engager ?
 - R: Les réunions de la Convention d'Abidjan se font en anglais et en français.
- Q: Comment la Convention facilite-t-elle le travail multi-pays et intersectoriel? Comment les ONG peuvent-elles travailler sur des questions transfrontalières?
 - R: Le gouvernement est le point de contact du Secrétariat de la Convention d'Abidjan dans chaque pays, et les ministères doivent aider à assurer une bonne collaboration lorsque cela est pertinent pour les questions qu'ils s'efforcent de

traiter. Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan tente également de mettre en place un réseau d'ONG pour traiter les questions transfrontalières et intersectorielles, par exemple pour la protection des espèces marines, ainsi que d'établir certains mécanismes de collaboration, comme une plateforme pour amener les ONG à travailler ensemble.

Question 2: Pour l'avenir, quelles étapes et/ou activités importantes considérez-vous comme essentielles pour conclure les négociations sur la BZAJN et mettre en œuvre avec succès l'accord sur la BZAJN dans la région de l'Atlantique du Sud-Est ?

Réponses des participants:

- Il y a une proposition faite pour la CdP13 de la Convention d'Abidjan de continuer le mandat du groupe de travail sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN. Cela devrait contribuer à encourager les pays de la région à s'impliquer davantage dans le processus de négociation sur la BZAJN. L'objectif principal est de disposer d'un protocole permettant aux pays de la région de s'engager dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN et de s'assurer que les intérêts de la région sont pris en compte dans les négociations sur la BZAJN.
- Il sera important d'inclure davantage de groupes dans les discussions, y compris le secteur privé - ce sont eux qui sont actifs dans les ZAJN, mais ils ne font actuellement pas partie des discussions. La sensibilisation et la compréhension ne sont pas au rendez-vous, ce qui est important pour la réussite de la mise en œuvre du futur accord sur la BZAJN. En outre, les États n'ont pas toujours la capacité nécessaire. Il est important d'étendre le mandat au-delà des acteurs étatiques pour impliquer le secteur privé et les acteurs de la société civile.
- Il existe un besoin général d'accroître la sensibilisation, en particulier au sujet du processus de négociation sur la BZAJN. Le renforcement des capacités et la sensibilisation sont importants. Les médias peuvent contribuer à sensibiliser le public à ces questions.

Session 3: Travaux du projet STRONG High Seas et autres recherches en cours

Présentation du rapport sur les mesures de conservation

Dr. Shannon Hampton (IOI-SA) a introduit la session 3 sur l'étude sur les mesures de conservation qui est en cours de développement par le projet STRONG High Seas, en déclarant que le message clé à retenir de l'étude est que la biodiversité marine dans les ZAJN n'a pas été épargnée par les impacts des activités anthropiques. La connectivité écologique signifie que les eaux côtières et les moyens de subsistance qu'elles abritent peuvent être gravement affectés par les activités humaines dans les ZAJN. Mais il est important de garder à l'esprit que nous ne gérons pas l'environnement marin, mais les activités humaines qui s'y déroulent.

À ce jour, il existe plusieurs mesures sectorielles visant à soutenir les efforts de conservation dans les ZAJN. Par exemple, l'OMI gère la navigation et utilise des zones maritimes particulièrement sensibles (PSSA, pour son acronyme en anglais) pour assurer une protection spéciale des zones marines reconnues comme vulnérables. Cependant, il n'existe pas de PSSA dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. L'Autorité internationale des fonds marins (ISA, pour

son acronyme en anglais) utilise des plans régionaux de gestion de l'environnement (REMP, pour son acronyme en anglais) et des zones d'importance particulière pour l'environnement (APEI, pour son acronyme en anglais) afin de fournir une base pour la surveillance de l'environnement marin dans les grands fonds marins. Il n'y a pas d'activités d'exploitation minière des fonds marins dans la région de l'Atlantique du Sud-Est.

La pêche est l'activité la plus courante dans les ZAJN. La FAO a adopté divers instruments contraignants et non contraignants qui encouragent la gestion durable et découragent la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN). Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ont pour mandat de se concentrer sur la gestion et la conservation des ressources halieutiques. Les ORGP disposent d'un large éventail de mesures de gestion qu'elles peuvent utiliser, comme les écosystèmes marins vulnérables (EMV).

Les aires marines protégées (AMP) pourraient jouer un rôle important en tant qu'outil de gestion intersectorielle et soutenir les efforts de conservation dans la région. À ce jour, aucune AMP n'a été établie dans les ZAJN de l'Atlantique du Sud-Est. Cependant, l'accord sur la BZAJN devrait jouer un rôle central dans l'établissement d'AMP intersectorielles, à l'échelle mondiale et dans la région.

Il existe également des ressources permettant d'identifier les zones clés et qui peuvent soutenir les efforts de conservation dans les ZAJN, mais qui n'ont pas de statut juridique. Les zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (IBA, pour son acronyme en anglais) peuvent soutenir la conservation dans les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et dans les processus de planification des évaluations environnementales stratégiques (EES) et informer les processus de protection officiels. Les zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) indiquent des zones spéciales dans l'océan qui servent, d'une manière ou d'une autre, à soutenir le bon fonctionnement de l'océan et les nombreux services qu'il fournit. Il existe également des zones importantes pour les mammifères marins (IMMA, pour son acronyme en anglais). Les autres options pour soutenir les mesures de conservation comprennent 1) la planification de l'espace marin (MSP) (principalement dans les zones économiques exclusives (ZEE) et il faudra peut-être un certain temps avant qu'elle ne s'applique aux ZAJN), 2) les EIE (le débat se poursuit sur la manière dont elles seront mises en œuvre) et 3) le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS).

Messages clés:

- La biodiversité marine dans les ZAJN continue d'être menacée par les activités anthropiques.
- Des mesures sectorielles existent mais ne sont actuellement pas appliquées dans les ZAJN de l'Atlantique du Sud-Est.
- Les ORGP ont un rôle clé à jouer dans la protection de l'écosystème et la gestion durable des ressources.
- Les méthodes scientifiques établies pour identifier les AMP (par exemple, les ZIEB, les Zones clés pour la biodiversité (KBA, pour son acronyme en anglais), les IBA, les IMMA) devraient être utilisées dans la région.
- La coopération intersectorielle est cruciale.
- Des mesures de gestion et de conservation innovantes doivent être envisagées, telles que les AMP mobiles.
- Les mesures de conservation doivent être renforcées :
 - SCS
 - Mécanismes financiers
 - Renforcement des capacités dans la région

- Prise de décision transparente et fondée sur des données scientifiques
- Engagement des parties prenantes
- Des objectifs clairs et un plan de gestion, y compris l'évaluation
- Résolution des conflits et communication
- Approche de la gestion intégrée et écosystémique des océans

Discussion

- Q: Comment faire participer notre propre gouvernement et les parties prenantes à la protection de certaines régions des ZAJN? Il est très important que nous soyons connectés avec la communauté internationale, afin de recevoir toutes les dernières informations.
 - R: Vous pourriez impliquer des ONG et collaborer avec le secrétariat de la Convention d'Abidjan. Une grande partie de ce travail nécessite des actions de sensibilisation. En Afrique du Sud, nous nous efforçons d'atteindre l'objectif de la Convention sur la diversité biologique, à savoir 10% d'AMP dans notre zone économique exclusive (ZEE). Nous avons environ 0,5% d'AMP établies, et nous sommes passés à 5% au cours des deux dernières années. Il a fallu identifier les zones importantes pour la conservation. C'était un processus lent, mais très important. Les universitaires et autres collègues doivent commencer à y travailler dès que possible. Il est très important d'être transparent et d'impliquer les parties prenantes le plus tôt possible. Nous sommes obligés de respecter des engagements internationaux pour protéger certaines parties de notre ZEE.
- Q: Je travaille dans une ONG et souvent, je ne suis pas appelé à contribuer à ce genre de discussions. Maintenant, c'est grâce au COVID et cette réunion est en ligne. Nous devons parler aux parties prenantes concernées pour la faire avancer. Par exemple, nous avons commencé à parler aux professeurs et aux agences de pêche. Que pouvons-nous faire pour nous engager? Nous avons signé tant de documents et d'engagements, mais le plus souvent, nous ne les respectons pas. Le secrétariat de la Convention d'Abidjan peut-il également s'engager auprès des acteurs non étatiques?
 - R: En Afrique du Sud, les ONG et les acteurs non étatiques jouent un rôle très important dans la création des AMP. La Convention d'Abidjan est un processus intergouvernemental où les Etats sont compétents. Il existe des exemples ailleurs où les ONG ont été formellement acceptées comme faisant partie du processus, par exemple pour la Convention RAMSAR sur les zones humides.
- Q: Nous constatons une augmentation des captures non réglementées de mammifères marins. Comment pouvons-nous y remédier?
 - R: C'est une question difficile, et je suis surprise d'entendre qu'il y a des captures actives de mammifères marins.

Présentation sur l'exploitation minière en eaux profondes dans les ZAJN et liens vers les négociations sur la BZAJN

Pradeep Singh (Université de Brême) a expliqué que l'exploitation minière en eaux profondes est l'exploration et l'exploitation de gisements minéraux à des profondeurs supérieures à 200 mètres. La définition générale est la suivante: "toutes les ressources minérales solides, liquides ou gazeuses". Mais trois principaux gisements minéraux présentent un intérêt: les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques et les agrégats de ferromanganèse riches en cobalt. Ils sont situés dans des fonds marins relevant de la juridiction nationale (marge continentale de 200 milles nautiques ou plus) ainsi que dans des fonds marins situés au-delà de la juridiction nationale (la Zone). La Zone et ses ressources minérales sont le "patrimoine commun de l'humanité", ce qui, en termes juridiques, signifie qu'elles appartiennent à l'humanité dans son ensemble et que les bénéfices doivent être partagés équitablement.

Il existe de nombreuses considérations environnementales concernant l'exploitation minière en eaux profondes et ses impacts (potentiels):

- Les minéraux des grands fonds mettent des siècles à se former.
- Les organismes sont dépendants des minéraux (nodules).
- Les événements hydrothermaux et les monts sous-marins sont pleins de vie.
- L'océan profond n'est pas directement exposé aux perturbations humaines.
- Les méthodes d'exploitation minière actuelles sont très destructrices.
- Les connaissances actuelles indiquent que la restauration n'est pas réalisable.
- Les impacts du bruit et de la lumière sur la vie marine et les mammifères ne sont pas connus.
- Les impacts sont tridimensionnels et se propagent sur une grande distance.
- Les "bénéfices" du capital naturel ne sont pas encore quantifiés:
 - Régulation du climat et stockage du carbone;
 - La subsistance de la chaîne alimentaire marine;
 - Fourniture de services écosystémiques clés.

L'accès aux minéraux des grands fonds est coordonné par l'Autorité internationale des fonds marins (ISA, pour son acronyme en anglais), une organisation internationale créée en vertu de la partie XI de la CNUDM et dont le mandat porte sur les ressources minérales de la Zone. L'ISA doit agir "au nom de l'humanité tout entière" et tous les États parties à la CNUDM forment collectivement l'organisation. Elle possède trois organes principaux: l'Assemblée, le Conseil et le Secrétariat. Dix membres du Groupe africain et cinq membres de la Convention d'Abidjan font actuellement partie du Conseil.

Les développements actuels et en cours à l'ISA:

- L'ISA a eu 25 ans en 2019.
- La plupart des contrats d'exploration minière se situent dans la zone de Clarion-Clipperton, connue pour regorger de nodules polymétalliques. Il existe un plan régional de gestion de l'environnement couvrant cette région.
- À ce jour, 31 pays se sont vu attribuer des contrats d'exploration par l'ISA.
- Dans la dorsale médio-atlantique, quelques contrats d'exploration ont été attribués.
- Dans l'océan Indien, certains contrats d'exploration ont été attribués à la Chine, à l'Inde, à la Corée du Sud et à l'Allemagne.
- Projet de règlement d'exploitation: les travaux ont commencé en 2014 à la Commission juridique et technique (LTC, pour son acronyme en anglais). Les négociations du texte ont commencé au Conseil en juillet 2019 et ont repris en février 2020. La pandémie a frappé en mars 2020 et a interrompu les progrès depuis.
- En juin 2021, la République de Nauru a invoqué une disposition du traité connue sous le nom de "règle des deux ans". La section 1(15) de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la CNUDM exige du Conseil de l'ISA qu'il accélère et fasse progresser la réglementation de l'exploitation, c'est-à-dire qu'il achève l'élaboration et l'adoption dans un délai de deux ans (soit le 9 juillet 2023), faute de quoi le Conseil devra toujours examiner et décider de toute demande d'exploitation en cours malgré l'absence de réglementation. D'où la question de savoir ce qu'il faut faire maintenant pour respecter le délai. Les règlements d'exploitation doivent être adoptés par consensus au Conseil et l'existence d'une seule objection formelle pourrait conduire à une impasse: L'article 1(15) comble ce vide juridique. Contrairement à ce que rapportent certains médias, cela ne signifie pas que l'exploitation minière commerciale commencera en 2023. Une demande doit d'abord être soumise.

Préoccupations du Groupe africain à l'ISA :

- Préoccupations environnementales
 - Droits et intérêts des États côtiers adjacents: dommages environnementaux transfrontières (déclaration du Groupe africain, 2018).
 - Des preuves scientifiques établies montrent que les activités minières nuisent aux communautés côtières et affectent la chaîne alimentaire marine.
 - De plus en plus de preuves indiquent un lien écologique fort entre ce qui se passe dans les ZAJN et les États africains en particulier.

- Préoccupations économiques
 - Conditions financières des contrats d'exploitation: Les conditions financières de l'autorisation de l'exploitation minière en eaux profondes justifient-elles les risques environnementaux, sociaux et économiques potentiels?
 - Mécanismes de partage des avantages: Quel type de mécanisme garantira la répartition équitable des avantages tirés de l'exploitation minière en eaux profondes?
 - Compensation pour les pays en développement dont l'économie dépend de l'exploitation minière terrestre - étant donné que l'exploitation minière en eaux profondes constituera une forme de "concurrence" pour l'exploitation minière terrestre, comment compenser les pays en développement dont l'économie dépend de l'exploitation minière terrestre. Selon une étude récente de l'ISA, 13 États seront particulièrement touchés économiquement si l'exploitation minière en eaux profondes a lieu, dont huit sont situés en Afrique: République démocratique du Congo, Érythrée, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Namibie, Zambie et Zimbabwe.

- Problèmes d'équité
 - Transfert de technologie
 - Était une exigence clé de la CNDUM; toutefois, elle a été diluée par l'accord de mise en œuvre de 1994.
 - Sans transfert de technologie, les États africains ne peuvent pas participer à la Zone.
 - Programmes de renforcement des capacités et de formation
 - Il existe actuellement des programmes de formation, mais l'approche actuelle pose de nombreux problèmes (déclaration du Groupe africain, 2019).
 - Par exemple, une formation très limitée sur la façon de mener et d'évaluer/examiner les évaluations environnementales.
 - Opérationnalisation de "l'Entreprise".
 - Envisagé dans le cadre de la CNDUM comme le "bras minier" de l'ISA qui mènera l'exploration et l'exploitation des minéraux au nom de l'humanité.
 - L'Entreprise a été créée dans le cadre de la CNDUM, mais l'Accord de mise en œuvre de 1994 a reporté son opérationnalisation (et c'est encore le cas aujourd'hui).
 - Cette méthode est considérée comme le moyen le plus efficace pour les pays en développement de participer aux activités de la Zone.
 - Les déclarations du Groupe africain depuis 2017 ont insisté pour que l'Entreprise soit rendue opérationnelle en priorité.

Liens avec les négociations sur la BZAJN - étant donné que les deux régimes juridiques s'appliquent aux ZAJN, il existe un chevauchement évident:

- Les dommages environnementaux causés par l'exploitation minière en eaux profondes sont de type 3-D (et incluent donc la colonne d'eau).
- Conflits potentiels dans l'utilisation du milieu marin: "considération raisonnable" (article 147 de la CNDUM).
- Questions ouvertes:

- Statut des RGM? L'exploitation minière en eaux profondes entraînera une perte de biodiversité. Elle peut également entraver l'accès aux RGM, si l'ISA a émis des contrats d'exploitation minière.
- OGZ (y compris les AMP) établies par le processus de la CBD: cela liera-t-il l'ISA? L'ISA a, dans le passé, émis un contrat d'exploration couvrant une zone identifiée comme ZIEB par le processus de la CBD.
- Rationaliser les objectifs environnementaux et le processus d'EIE? L'ISA élabore ses propres objectifs sectoriels et son propre processus d'EIE, qui seront apparemment incohérents.
- Le secrétariat de l'ISA participe aux négociations sur la BZAJN - l'accent est mis à plusieurs reprises sur la condition de "ne pas compromettre".

Conclusion/messages clés:

- Les profondeurs océaniques restent mal connues, mais le peu que l'on sait indique que l'humanité dépend fortement des profondeurs océaniques. Des preuves solides relient les profondeurs océaniques aux besoins de l'homme. Les profondeurs de l'océan continuent de soutenir nos vies.
- Les gains économiques à court terme de l'exploitation minière en eaux profondes ne justifient peut-être pas la perte de capital naturel à long terme. En particulier si seuls quelques acteurs en profitent alors que les pays en développement subissent les conséquences environnementales. Il faut adopter le principe de précaution et le principe du pollueur-payeur pour internaliser toutes les externalités.
- Les connaissances ont progressé par rapport à l'époque où la CNDUM a été négociée, mais elles sont encore très insuffisantes.
 - Les connaissances contemporaines doivent être prises en compte lors de la prise de décisions actuelles.
 - Par conséquent, de plus en plus de voix s'élèvent pour demander un moratoire ou une pause jusqu'à ce que les problèmes soient résolus.
 - La Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques, actuellement en cours, est une excellente occasion de combler les lacunes en matière de connaissances.
- Le lien entre le processus de la BZAJN et le travail de l'ISA est très évident. Cependant, sur la base des progrès actuels, il y a un risque croissant que les deux ne soient pas en phase l'un avec l'autre.

Discussion

- Q: En ce qui concerne le transfert de technologie, quelles sont les perspectives? L'ISA dispose d'un grand nombre de documents sur la pollution des grands fonds marins et nous savons actuellement que de nombreux pays polluent l'océan dans ce domaine. Pourquoi aucune mesure n'a-t-elle été prise à l'encontre des pays qui ont pollué l'océan dans le cadre de l'exploitation minière des grands fonds marins?
 - R: La pollution due à l'exploitation minière des fonds marins va être importante, mais l'ISA a élaboré une réglementation et, en termes d'exploitation, elle élabore des normes et des directives que les mineurs doivent respecter lorsqu'ils exploitent la Zone. Il est admis que l'exploitation minière des grands fonds marins entraînera des dommages environnementaux. Il n'y a pas d'accord sur le type de dommage qui peut être accepté. Pour l'instant, aucune action n'a été entreprise pour des activités de pollution. Trois essais à petite échelle ont été réalisés jusqu'à présent. Quelques entreprises privées de pays en développement ont contacté des pays développés pour s'associer à eux dans le domaine de l'exploitation minière en eaux profondes, mais très souvent, ces contrats ne font pas l'objet d'une surveillance et d'un contrôle suffisants. C'est pourquoi le Groupe africain souhaite disposer d'un mécanisme de surveillance.

- Q: Je reviens de la COP26 à Glasgow et vous savez tous que l'océan s'est retrouvé dans l'accord final de la COP26. L'article 6 sur les pertes et dommages a été dilué. En regardant les négociations sur la BZAJN, pensez-vous qu'il est facile pour les pays africains et les pays en développement en général de faire entendre leur voix?
 - R: Pour l'instant, l'approche adoptée est celle d'un coût financier faible. Nombreux sont ceux qui soutiennent que les impacts environnementaux seront beaucoup plus élevés; le prix de l'exploitation des grands fonds marins devrait donc être beaucoup plus élevé. L'ISA devrait d'abord adopter un petit contrat, afin que nous puissions voir comment assurer la conservation de l'environnement marin.

Session 4 : Session interactive sur le rôle de la coopération régionale pour les ZAJN

Carolina Hazin (BirdLife International) a donné une vue d'ensemble de la session et a souligné le rôle de la coopération régionale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN. Les objectifs spécifiques de cette session interactive sont les suivants: identifier les opportunités de coopération dans les processus politiques régionaux et mondiaux; et soutenir la préparation d'un rapport sur la coopération et la gestion intégrée. Les participants ont réagi à un certain nombre de questions en séance plénière.

Quels sont, le cas échéant, les questions ou les défis liés à la gouvernance des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'Atlantique du Sud-Est qui pourraient être mieux abordés grâce à une coopération régionale renforcée?

Réponses des participants:

- Il s'agit d'obtenir les experts et les informations correctes au bon moment. Il est important d'éviter de réinventer la roue - les experts qui ont été impliqués dans les processus politiques peuvent aider à éviter cela. Certains pays peuvent avoir des experts dans certains domaines, mais pas dans d'autres. Nécessité de partager les connaissances.
- Il est nécessaire d'améliorer le partage des informations et de fixer des objectifs communs aux pays, mais aussi aux ministères et institutions nationales.
- La gouvernance des océans est un processus de négociation qui tente d'établir un consensus, mais dont les priorités sont privilégiées - c'est un processus évolutif. Des compromis peuvent être nécessaires. Certains points peuvent être manqués, mais au moins il y a une voie à suivre et une possibilité d'évolution dans le futur.
- En termes de partage des connaissances au niveau local (par exemple, l'environnement côtier), l'amélioration de l'intendance à faible coût des ressources locales. Lorsque les communautés locales ont la capacité de développer des solutions et des idées, elles sont le fer de lance des processus de conservation.
- En ce qui concerne l'accord sur la BZAJN, quelle que soit la décision prise, elle ne doit pas saper le mandat des organisations existantes. Mais la définition de "ne pas porter atteinte" n'est pas claire - espérons qu'elle inclut la coopération. Il sera essentiel de travailler ensemble pour atteindre les objectifs respectifs et les objectifs communs de protection des ressources naturelles des océans.
- En ce qui concerne les inconvénients - les organisations et les institutions ne sont pas stables, ce qui entraîne des interruptions des processus politiques et de gouvernance qui doivent parfois être relancés. Des institutions stables sont importantes pour garantir la progression vers un agenda partagé et commun.

- Il est important d'éviter que les mandats existants ne sapent ce que l'accord sur la BZAJN énoncera.
- L'identification des défis peut conduire à des progrès, première étape vers la gestion des problèmes identifiés. Par exemple, si un consensus n'est pas atteint - utilisez la résolution des conflits. Gérez les risques en connaissant les inconvénients. Il existe des rapports, des documents et des exemples de leçons tirées de la résolution de conflits et des succès et échecs d'autres personnes. Utilisez ces informations pour améliorer le processus.
- Implication d'organisations locales pour l'analyse des problèmes dans un contexte transfrontalier et pour la co-crédation de solutions ainsi que pour mettre en œuvre des initiatives.
- La pêche industrielle nécessite toujours une coopération entre deux pays voisins dont les zones économiques exclusives (frontières marines) sont limitrophes. C'est particulièrement vrai pour le suivi des navires de pêche au-delà de la juridiction d'un pays vers un autre.
- Le transport maritime de marchandises (secteur des transports) ayant des intérêts dans plusieurs pays bénéficierait d'une coopération régionale accrue.
- Les principaux problèmes sont la pêche illégale et la pollution, ainsi que les administrations nationales qui n'ont pas la capacité de relever ces défis.
- Les problèmes peuvent être résolus par la coopération, publique et privée, ainsi que par le partage des technologies et des ressources.
- L'objectif devrait être d'améliorer la gestion de l'ensemble d'un écosystème, plutôt que de quelques morceaux, afin que tous aient la possibilité de partager les ressources et les avantages.
- Il est nécessaire de promouvoir la culture océanique afin que toutes les parties prenantes soient informées des défis et des opportunités.
- Toutes les questions et tous les défis pourraient être mieux traités grâce à une meilleure coopération. Il existe déjà un grand nombre de bonnes initiatives et d'autres programmes de recherche et de politique de haut niveau, comme le Centre AIR, les déclarations de Belém/Galway, etc., qui doivent être mieux intégrés en termes de partage d'informations, pour éviter la duplication des activités et pour soutenir les programmes de renforcement des capacités des États africains.

Quels sont les avantages ou les inconvénients de l'adoption d'une approche intégrée pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité marine - envisager l'intégration avec le secteur privé, y compris les secteurs financiers, et les questions transversales comme le changement climatique?

Réponses des participants:

- Avantages - nous n'avons pas le choix; nous devons intégrer et nous devons peut-être envisager une structure de gouvernance pour ce processus d'intégration et la question majeure de "ne pas porter préjudice". Inconvénients - l'intégration sera difficile car il sera difficile de se mettre d'accord sur les parties prenantes éligibles.
- Avantages - l'approche intégrée signifie que la compréhension et le souci de l'importance de la conservation de la biodiversité marine entraîneront une augmentation des avantages socio-économiques à long terme et un soutien aux moyens de subsistance, c'est donc un progrès vers la recherche d'une solution durable. Inconvénients - conduit à des compromis et parfois ne résout pas la question centrale des problèmes spécifiques.

- Avantages - standardisation des approches pour mettre en œuvre les objectifs de conservation; (espérons-le) conduit à un meilleur partage de l'information et à des objectifs communs. Inconvénients - impossibilité de parvenir à un consensus sur les sujets ou blocage des décisions afin de poursuivre les activités habituelles, les priorités de chacun étant privilégiées.
- Le seul inconvénient serait de ne PAS adopter une approche intégrée.
- L'adoption d'une approche intégrée présente beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients.
- Une approche intégrée pourrait permettre d'améliorer la gouvernance des ressources dans la région, de réaliser des gains économiques, de réduire la pauvreté et d'améliorer les relations internationales.
- Le seul inconvénient est qu'il faut du temps pour l'intégrer, et que certains compromis pourraient être nécessaires. Mais cela en vaut la peine si l'on veut s'éloigner des solutions à court terme.

Quelles actions sont nécessaires pour intégrer la biodiversité dans le secteur privé, y compris les secteurs financiers, et en tenant compte des questions transversales telles que le changement climatique? Tenir compte d'éléments tels que les aspects juridiques, l'échange de connaissances scientifiques, la prise de décision politique.

Réponses des participants:

- Nous devons mettre en place un ensemble de réglementations, mais cela nécessite un dialogue renforcé entre les secteurs privé et public.
- Une suggestion pourrait être de créer une plateforme de développement durable où les ministères de différents secteurs se réuniraient pour discuter des questions de développement durable - mais elle devrait inclure les parties prenantes du secteur privé. Des plateformes sur les entreprises et la biodiversité sont mises en place dans de nombreux pays (CDB, etc.) et leurs résultats sont également très positifs.
- Il doit y avoir des options gagnantes entre le secteur privé et la conservation. Il existe des interventions du secteur public et du secteur privé, par exemple l'industrie pétrolière et gazière qui fournit des données de recherche. Ce sont des moyens de surmonter les difficultés et les défis de la conservation.
- Il faut mettre en place des plateformes de résolution des conflits avec des contrôles et des équilibres, des normes, etc. ainsi que des moyens de contrôler ces normes pour voir si elles sont efficaces. Le gouvernement a un rôle important à jouer pour développer l'alliance entre les entreprises travaillant sur les questions liées aux océans et créer l'espace nécessaire à ces discussions. Nous pouvons également apprendre du secteur privé et travailler à des objectifs communs.
- Il est nécessaire de s'éloigner des émissions de carbone en raison des pressions exercées par les consommateurs. Cela montre le pouvoir des consommateurs et l'importance de la participation de la société. Il y a des interdépendances - les motivations peuvent être différentes mais peuvent tendre vers un objectif commun et travailler en parallèle - reconnaître la valeur de la biodiversité.
- L'État a pour politique d'intégrer les aspects de la conservation dans les secteurs privés. Ils sont conscients que la conservation joue également un rôle important dans la durabilité de leurs activités. Le secteur privé peut également contribuer financièrement à la restauration.

- La création de normes pour la sauvegarde de l'environnement naturel est actuellement en vogue, et l'application de toutes les normes à n'importe quel secteur oblige les secteurs privés à prendre en compte la biodiversité.
- Il est nécessaire d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la politique nationale, notamment par l'éducation et la formation à la conservation de la biodiversité.
- Des réglementations fondées sur des preuves et clairement communiquées, ainsi que l'application de ces réglementations par tous les États sont essentielles. Cela devrait inclure des sanctions en cas de non-respect d'une politique/loi.
- Il est nécessaire de disposer d'une plateforme ouverte et commune où les acteurs peuvent dialoguer, négocier et concilier des intérêts divergents dans le but d'assurer la durabilité des écosystèmes marins pour la société.
- De telles conversations ont lieu dans le secteur privé et les institutions financières - il semble juste qu'il y ait une lacune dans la manière de les faire participer à la conversation avec la recherche et la société civile. Les entreprises doivent rendre compte des mesures de protection de l'environnement à leurs actionnaires et les parties prenantes sont de plus en plus conscientes des impacts environnementaux et sociaux - mais on a l'impression que des processus parallèles se déroulent, et nous devons donc essayer de combler ce fossé.

Synthèse de l'atelier et perspectives

M. Ben Boteler (IASS) a commencé sa présentation en offrant plusieurs réflexions générales sur l'atelier de dialogue. Il a noté la reconnaissance générale de l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN, et l'importance de s'engager davantage dans les débats au niveau national, régional et mondial. Bien que la recherche soit en cours, il faut assurer un lien solide entre la science et les processus politiques. En outre, la collaboration, la coordination et la communication entre les secteurs sont nécessaires. Cela pourrait être facilité par un mécanisme ou une plateforme régionale (ou interrégionale) de partage des connaissances et des données.

Les prochaines publications du projet STRONG High Seas comprennent une étude sur les recommandations pour les efforts de conservation dans l'Atlantique du Sud-Est, dirigée par Shannon Hampton, ainsi qu'une étude dirigée par Carolina Hazin sur le rôle potentiel de la gestion intégrée des océans dans les ZAJN. En outre, [un site web fournissant des informations sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN](#), y compris les négociations sur la BZAJN, a été développé par le projet STRONG High Seas (disponible en anglais et en français).

Les représentants du projet STRONG High Seas ont clôturé l'atelier en remerciant les participants pour leurs efforts et leur engagement, en exprimant leur espoir quant aux progrès des initiatives existantes et en soulignant une fois de plus l'importance de faire progresser l'utilisation durable de la haute mer.

Annexe 1: Ordre du jour de l'atelier

Premier jour – 16 novembre 2021	
12:15 – 12:30 Heure d'Abidjan	Plateforme en ligne ouverte aux participants pour se connecter Premier jour facilité par Paule Myriam Bana (Junior Project Officer, Secrétariat de la Convention d'Abidjan)
12:30 – 12:40	Ouverture de l'atelier et règlement intérieur Paule Myriam Bana (Secrétariat de la Convention d'Abidjan)
12:40 – 12:50	Bienvvenue au nom du Secrétariat de la Convention d'Abidjan et du projet STRONG High Seas Abou Bamba (Secrétaire général, Secrétariat de la Convention d'Abidjan) Ben Boteler (Co-responsable du projet STRONG High Seas, Institute for Advanced Sustainability Studies, IASS)
12:50 – 13:00	Objectifs de l'atelier <i>Brève introduction aux objectifs des deux jours de l'atelier</i> Paule Myriam Bana (Secrétariat de la Convention d'Abidjan)
13:00 – 13:15	Brève tour d'introduction en petits groupes <i>Sondage suivi d'un tour de table en petits groupes.</i> Facilité par Paule Myriam Bana (Secrétariat de la Convention d'Abidjan)
13:15 – 13:30	Session 1 : Mise à jour sur les activités en cours et les négociations BBNJ Mise à jour sur le projet STRONG High Seas <i>Cette présentation présentera le projet STRONG High Seas, les travaux réalisés à ce jour et le plan pour la dernière année de mise en œuvre du projet.</i> Ben Boteler (IASS) Suivi d'une séance de questions-réponses
13:30 – 13:50	Mise à jour du Secrétariat de la Convention d'Abidjan <i>Cette présentation donnera un aperçu du travail du Secrétariat de la Convention d'Abidjan depuis le dernier atelier de dialogue en février 2021.</i> Abou Bamba (Secrétariat de la Convention d'Abidjan) Suivi d'une séance de questions-réponses
13:50 – 13:55	Photo de groupe
13:55 – 14:05	Pause (10 minutes)
14:05 – 14:30	Mise à jour sur les négociations BBNJ & autres processus politiques mondiaux <i>Cette présentation donnera une vue d'ensemble des négociations pour un instrument international juridiquement contraignant sous l'égide des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (Négociations BBNJ) ainsi que d'autres processus politiques mondiaux pertinents.</i>

	<p>Jean Kenfack (Directeur des Affaires Juridiques, Ministère de l'Environnement, Cameroun)</p> <p>Suivi d'une séance de questions-réponses</p>
14:30 – 15:25	<p>Session 2 : Mise à jour de la région de l'Atlantique du Sud-Est Discussion avec les États et les parties prenantes sur les activités en cours et à venir dans la région de l'Atlantique du Sud-Est <i>Les participants à l'atelier seront invités à partager leurs points de vue et à discuter des questions suivantes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les nouvelles activités que vous ou votre organisation, ministère, département, etc., avez entreprises au cours de l'année écoulée en matière de conservation et d'utilisation durable du milieu marin, y compris dans les zones situées au-delà des juridictions nationales? • Si vous ou votre organisation, ministère, département, etc. avez participé au processus BBNJ à ce jour (y compris les récentes intersessions), quels messages ou leçons clés avez-vous tirés de cette participation, en particulier en ce qui concerne les considérations pour les États et les parties prenantes de la région de l'Atlantique du Sud-Est? • En termes de perspectives d'avenir, quelles étapes et/ou activités importantes considérez-vous comme essentielles pour conclure les négociations BBNJ et mettre en œuvre avec succès l'instrument BBNJ dans la région de l'Atlantique du Sud-Est ? <p>Facilité par Paule Myriam Bana (Secrétariat de la Convention d'Abidjan)</p>
15:25 – 15:30	<p>Clôture du premier jour</p> <p>Paule Myriam Bana (Secrétariat de la Convention d'Abidjan)</p>
15:30 – 16:00	<p>Événement social <i>Événement social facultatif pour les participants à l'atelier</i></p>

Deuxième jour – 17 novembre 2021	
12:15 – 12:30	<p>Plateforme en ligne ouverte aux participants pour se connecter</p> <p>Deuxième jour facilité par Leticia Greyling (International Ocean Institute)</p>
12:30 – 12:40	<p>Accueil et résumé de la première journée</p> <p>Leticia Greyling (International Ocean Institute)</p>
12:40 – 13:00	<p>Session 3: Travaux du projet STRONG High Seas et autres recherches en cours Présentation de l'étude sur les mesures de conservation <i>Cette présentation donnera un aperçu de l'étude sur les mesures de conservation réalisés par le projet STRONG High Seas.</i></p> <p>Shannon Hampton (directrice de programme, Institut océanique international – Afrique du Sud) et Leticia Greyling (directrice intérimaire, Institut océanique international – Afrique du Sud)</p> <p>Suivi d'une séance de questions-réponses</p>

13:00 – 13:30	<p>Présentation sur l'exploitation minière en eaux profondes dans les ABNJ et liens avec les négociations BBNJ</p> <p><i>Cette présentation donnera un aperçu de l'exploitation minière en eaux profondes dans les ABNJ et des discussions en cours au sein de l'Autorité internationale des fonds marins, y compris les liens avec les négociations BBNJ.</i></p> <p>Pradeep Singh (Institute for Advanced Sustainability Studies et Université de Brême)</p> <p>Suivi d'une séance de questions-réponses</p>
13:30 – 13:40	Pause (10 minutes)
13:40 – 13:55	<p>Session 4: Session interactive sur le rôle de la coopération régionale pour les ABNJ</p> <p>Présentation de la session</p> <p><i>Cette session introduira la session interactive</i></p> <p>Facilité par Carolina Hazin (Coordinatrice de la politique marine mondiale, BirdLife International)</p> <p>Suivi d'une séance de questions-réponses</p>
13:55 – 14:55	<p>Session interactive</p> <p><i>Les discussions seront animées par un modérateur afin de permettre aux participants à l'atelier de partager leurs points de vue et de discuter des questions préparées.</i></p> <p>Facilité par Carolina Hazin (BirdLife International)</p>
14:55 – 15:25	<p>Discussion en plénière</p> <p><i>Discussion en plénière</i></p> <p>Facilité par Carolina Hazin (BirdLife International)</p>
15:25 – 15:30	<p>Clôture de l'atelier par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan & le projet STRONG High Seas</p> <p>Abou Bamba (Secrétariat de la Convention d'Abidjan) Ben Boteler (IASS)</p>

Deuxième jour – 17 novembre 2021

12:15 – 12:30	<p>Plateforme en ligne ouverte aux participants pour se connecter</p> <p>Deuxième jour facilité par Leticia Greyling (International Ocean Institute)</p>
12:30 – 12:40	<p>Accueil et résumé de la première journée</p> <p>Leticia Greyling (International Ocean Institute)</p>

<p>12:40 – 13:00</p>	<p>Session 3: Travaux du projet STRONG High Seas et autres recherches en cours Présentation de l'étude sur les mesures de conservation <i>Cette présentation donnera un aperçu de l'étude sur les mesures de conservation réalisé par le projet STRONG High Seas.</i></p> <p>Shannon Hampton (directrice de programme, Institut océanique international – Afrique du Sud) et Leticia Greyling (directrice intérimaire, Institut océanique international – Afrique du Sud)</p> <p>Suivi d'une séance de questions-réponses</p>
<p>13:00 – 13:30</p>	<p>Présentation sur l'exploitation minière en eaux profondes dans les ABNJ et liens avec les négociations BBNJ <i>Cette présentation donnera un aperçu de l'exploitation minière en eaux profondes dans les ABNJ et des discussions en cours au sein de l'Autorité internationale des fonds marins, y compris les liens avec les négociations BBNJ.</i></p> <p>Pradeep Singh (Institute for Advanced Sustainability Studies et Université de Brême)</p> <p>Suivi d'une séance de questions-réponses</p>
<p>13:30 – 13:40</p>	<p>Pause (10 minutes)</p>
<p>13:40 – 13:55</p>	<p>Session 4: Session interactive sur le rôle de la coopération régionale pour les ABNJ Présentation de la session <i>Cette session introduira la session interactive</i></p> <p>Facilité par Carolina Hazin (Coordinatrice de la politique marine mondiale, BirdLife International)</p> <p>Suivi d'une séance de questions-réponses</p>
<p>13:55 – 14:55</p>	<p>Session interactive <i>Les discussions seront animées par un modérateur afin de permettre aux participants à l'atelier de partager leurs points de vue et de discuter des questions préparées.</i></p> <p>Facilité par Carolina Hazin (BirdLife International)</p>
<p>14:55 – 15:25</p>	<p>Discussion en plénière <i>Discussion en plénière</i></p> <p>Facilité par Carolina Hazin (BirdLife International)</p>
<p>15:25 – 15:30</p>	<p>Clôture de l'atelier par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan & le projet STRONG High Seas</p> <p>Abou Bamba (Secrétariat de la Convention d'Abidjan) Ben Boteler (IASS)</p>

Annexe 2: Participants

Nom	Affiliation
Olusola Adeoye	Nature Cares Resource Centre
Ibukun Adewumi	Global Ocean Accounts Partnership (GOAP)
Kome Adhekpukoli	Ministère fédéral de la Justice du Nigeria
Fahardine Ahamada ali	Direction de la pêche des Comores (DGRH)
Anthony Akpan	Pan African Vision for the Environment (PAVE)
Paule Myriam Bana	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Harry Barnes-Dabban	Ports Environmental Network-Africa (PENAf)
Ben Boteler	Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)
Morgane Bouvet	Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)
Blessing Charuka	Université du Cape Coast, Ghana
Klaudija Cremers	Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)
Mamadou Diallo	Conservation et recherche concernant les mammifères marins ouestafricains (COREWAM)
Mohamed DIEDHIOU	Laboratoire d'études et de recherche en politique droit de l'environnement et santé (LERPDES)
Carole Durussel	Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)
Jana Fasheh	Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)
Jean-Eric FONKOU CHANOU	Ministère des relations extérieures du Cameroun
Kristina Gjerde	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
Leticia Greyling	Institut international de l'océan – Afrique du Sud (IOI-SA)
Vikki Gunn	Seascope Consultants
Shannon Hampton	Institut international de l'océan – Afrique du Sud (IOI-SA)
Stefanie Hansen	Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS)
Carolina Hazin	BirdLife International
David Johnson	Seascope Consultants
Lynn Jonas	Université Nelson Mandela, Afrique du Sud
Jean Kenfack	
Lewis Kihumba	BirdLife Afrique
Lucien MALOUEKI	Ministère de la Recherches Scientifique et de l'Innovation Technologique, République du Congo
Hosea Kato Mandé	Université de Kaduna State, Nigeria
Aurora Mateos	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Michael Melato	Transnet National Ports Authority – Le Cap
Lisdalia Moreira	Point focal de la Convention d'Abidjan, Cap Vert
Lufuno Albert Mudau	Autorité de sécurité maritime d'Afrique du Sud
Constance Omagbemi	Agence nigériane d'administration et de sécurité maritime
Nicole du Plessis	South African Environmental Observation Network (SAEON)

Nom	Affiliation
PATRICE RATEFIARISON	Gouvernement de Madagascar
Frida RAZAFINAIVO	Parcs nationaux de Madagascar
Pradeep Singh	Université de Brême
Zacharie Sohou	Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (IRHOB)
Matthias Steitz	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), Allemagne
Tamara Thomas	Conservation International
Stephanie Waniko	Institut nigérian d'océanographie et de recherche marine (NIOMR)
Akanbi Williams	Institut nigérian d'océanographie et de recherche marine (NIOMR)
Glen WRIGHT	Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)
Stephanie Young Adika	Centre for Maritime Law and Security (CEMLAWS Africa)

Annexe 3: Liste sélectionnée des webinaires et de rapports scientifiques publiés à ce jour dans le cadre du projet STRONG High Seas

Rapports STRONG High Seas

- Durussel, C., Wright, G., Wienrich, N., Boteler, B., Unger, S., Rochette, J., 'Strengthening Regional Ocean Governance for the High Seas : Opportunities and Challenges to Improve the Legal and Institutional Framework of the Southeast Atlantic and Southeast Pacific', STRONG High Seas Project, 2018, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online_IASS_Report_190227.pdf.
 - Résumé pour les décideurs, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online_IASS_Summary_EN_190227.pdf
 - Résumé à l'intention des décideurs, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/Online_IASS_Summary_FR_190228.pdf
- Wright, G. et Rochette, J., 'Regional Ocean Governance of Areas Beyond National Jurisdiction: Lessons Learnt and Ways Forward', STRONG High Seas Project, 2019, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS_Lessons-Learnt-Report.pdf.
 - Résumé pour les décideurs, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS_Lessons-Learnt-Report-Sum_EN.pdf
 - Résumé à l'intention des décideurs, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2019/03/STRONG-HS_Lessons-Learnt-Report-Sum_FR.pdf
- Boteler, B., Wanless, R., Dias, M., Packeiser, T., Awad, A., Yannicelli, B., Zapata Padilla, L.A., Aburto, J., Seeger, I., Hampton, S., Jackson, L., Wienrich, N., Ajagbe, A., Hazin, C., Castellanos Galindo, G.A., Naranjo, L.G., Suárez, C.F., Prussmann, J., Valenzuela, S., Gomez Giraldo, L.S., Higgins, M.L., Contreras, C., Luna, G., Luna, N., Munizaga, M., Sellanes, J., Tapia, C., Thiel, M., 'Ecological Baselines for the Southeast Atlantic and Southeast Pacific: Status of Marine Biodiversity and Anthropogenic Pressures in Areas Beyond National Jurisdiction', STRONG High Seas Project, 2019, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2020/01/STRONG-HS_Ecological-Baselines-Report.pdf.
 - Résumé pour les décideurs, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2020/05/STRONG-HS_Ecological-Baselines-Sum_Southeast-Atlantic_EN.pdf
 - Résumé pour les décideurs, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2020/05/STRONG-HS_Ecological-Baselines-Sum_Southeast-Atlantic_FR.pdf
- Cremers, K., Wright, G., Rochette, J., "Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance dans les zones situées au-delà des juridictions nationales", Projet STRONG High Seas, 2020, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/12/Cremers-K.-et-al-Renforcer-le-SCS-dans-les-ZAJN.pdf>
- Gjerde, K.M., Wright, G., et Durussel, C., "Renforcer la gouvernance en haute mer par l'amélioration des processus d'évaluation environnementale: Une étude de cas des pêcheries mésopélagiques et des options pour un futur accord BZAJN", STRONG High Seas Project, 2021, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/11/Gjerde-K.M.-Wright-G.-et-Durussel-C.-2021.pdf>

- Spiteri C., Senechal T., Hazin C., Hampton S., Greyling L., Boteler, B., " Étude sur l'importance socio-économique des zones situées au-delà de la juridiction nationale dans la région de l'Atlantique du Sud-Est", STRONG High Seas Project, 2021, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/07/Etude-sur-limportance-socio-economique-des-zones-situees-au-dela-de-la-jurisdiction-nationale-dans-la-region-de-lAtlantique-du-Sud-Est.pdf>
- Cremers, K., Bouvet, M., Wright, G., Rochette, J., "Options pour le renforcement du suivi, contrôle et surveillance des activités humaines dans la région de l'Atlantique du Sud-Est", STRONG High Seas Project, 2021, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/12/202111-MCS-report-FR.pdf>

Notes d'information de STRONG High Seas

- Gjerde, K., Boteler, B., Durussel, C., Rochette, J., Unger, S., Wright' G., 'Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, STRONG High Seas Project, 2018, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/07/FR_STRONG-HS-Policy-Brief_Options-for-underpinning-BBNJ-agreement.pdf
- Klaudija Cremers, Glen Wright, Julien Rochette, "Surveiller la haute mer : Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance grâce à un nouveau traité sur la biodiversité marine", STRONG High Seas Project, 2019, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/11/Cremers-et-al-2019_Surveiller-la-haute-mer.pdf
- Gjerde, K. et Wright, G., "Vers une gestion écosystémique de l'océan: Renforcer la coopération régionale par un nouvel accord pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale", STRONG High Seas Project, 2019, https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/10/FR_STRONG-HS_EBM-Policy-Brief.pdf
- Bueno M., P., 'The Role of Regional Cooperation in Strengthening High Seas Governance: Conceptual Framework and Key Recommendations', STRONG High Seas Project, 2021, <https://www.prog-ocean.org/wp-content/uploads/2021/09/Bueno-M.-P.-%e2%80%98The-Role-of-Regional-Cooperation-in-Strengthening-High-Seas-Governance.pdf>

Séminaires en ligne STRONG High Seas

- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas - [Marine Biodiversity Beyond National Jurisdiction in the Southeast Pacific and Southeast Atlantic](#) (08/2018)
- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas - [Marine Genetic Resources: Building Capacities for Ocean Governance](#) (11/2019)
- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas - [Strengthening Monitoring, control and surveillance through a High Seas Treaty](#) (11/2020)
- Séminaire en ligne du projet STRONG High Seas - <https://www.iddri.org/en/publications-and-events/conference/towards-better-management-western-african-marine-resources> (11/2021)

À propos de STRONG High Seas

Le projet STRONG High Seas est un projet d'une durée de cinq ans qui vise à renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En collaboration avec le Secrétariat de la Commission Permanente du Pacifique Sud (CPPS) et le Secrétariat du Programme des mers régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan), le projet développera et proposera des mesures ciblées pour faciliter le développement d'approches de gestion intégrées et écosystémiques pour la gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Le projet STRONG High Seas a les objectifs globaux suivants :

1. Faciliter l'élaboration de méthodes de gestion améliorées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales dans les régions du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est ;
2. Identifier les meilleures pratiques et apporter un soutien aux institutions régionales et aux autorités nationales pour la mise en œuvre des instruments régionaux existants ;
3. Élaborer des options pour la gouvernance régionale dans un futur instrument international dans le cadre d'UNCLOS et transférer les leçons apprises au niveau régional au niveau mondial pour promouvoir la gouvernance des océans.

Pour plus d'informations sur le projet STRONG High Seas, veuillez visiter: <https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/> ou contacter: stronghighseas@iass-potsdam.de.

Partenaires du projet STRONG High Seas



International Ocean Institute
African Region



Soutenu par :



Ministère fédéral
de l'Environnement, de la Protection de la Nature
et de la Sécurité nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement
de la République fédérale d'Allemagne

Le projet STRONG High Seas fait partie de l'Initiative internationale pour la protection du climat (IKI; <http://www.international-climate-initiative.com/en/>). Le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire soutient cette initiative en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne.